

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL

11 DECEMBRE 2019

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BESSON Guy, CAILLETEAU Jean-Paul, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, CLEMENT Patrick, COLIN Jean-Pierre, COMBEAU Danielle, CUNY Michel, DANIAU Christian, DAURIAT Frédéric, DELAGE Michel, FOUCHER Daniel, FRANCOIS Gwenhaël, JACOB-JUIN Serge, MAZIERE Fabrice, MONDARY Régine, MONTASSIER Jean-Pierre, PEYRARD Gilles, ROUHIER Guy, ROUSSELOT Alain, SARLANGE Roland

Suppléants en situation délibérante : BOUQUET Claude

Pouvoirs : BOUCKENOOGHE Alain à CUNY Michel

Titulaires absents : BRUSCHINI Eliane, DEVERS Patrick, FAURE André, FLECHARD Marc, GAILLARD Julien, GONZALEZ-REMARTINEZ Yves, QUEMENT André, REYTHIER Fabien, ROCHE Francis, ROUHAUD Henri,

Titulaires absents excusés : BLAINEAU Jean-Marie, BOUCKENOOGHE Alain, BOURABIER Jacques, GEIGER Serge, MORISSET Bernard, MERLE Rémy, ROLLAND Jean-Marie, SAGNE Annie, VIGNAUD Romain

Secrétaire de séance : Mr MAZIERE Fabrice

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical.

I – RPQS 2018

Présentation par Philippe LOLMDE de Charente Eaux puis par Sylvie BONNAUD de l'ARS.

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Karst de la Charente pour l'année 2018. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

II – SEIGELARDS

Monsieur le Président informe l'assemblée de la modification de la répartition des coûts concernant l'usine. La part du syndicat est de 57.40% au lieu de 54.80% comme indiqué lors du dernier conseil syndical.

Les travaux réalisés à ce jour s'élèvent à 83 958.28€ au total, et la part du syndicat est de 48 192.08€

Le coût d'investissement estimatif s'élève à 11 003 449.21€ dont 6 184 129.01€ à la charge du syndicat.

III – ADHESION LA ROCHEFOUCAULD

A) Avenant au contrat de délégation SAUR – ex BVTB

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'ex territoire de La Rochefoucauld de la commune nouvelle de La Rochefoucauld en Angoumois adhèrera au syndicat à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le syndicat délèguera la gestion du territoire à la SAUR, délégataire de l'ex syndicat BVTB : pour cela, un avenant devra être signé au contrat de délégation BVTB.

Le conseil syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de délégation BVTB.

B) Tarifs 2020

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'ex territoire de La Rochefoucauld de la commune nouvelle de La Rochefoucauld en Angoumois adhèrera au syndicat à partir du 1^{er} janvier 2020.

Il informe l'assemblée que par délibération du 13 septembre le conseil avait voté une harmonisation des prix, et qu'il faut donc intégrer la Rochefoucauld à partir de 2020.

Pour l'année 2020, le prix de l'abonnement annuel proposé est 57.60€ et celui de la consommation est de 1.10€/m³.

Le conseil syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2020.

Monsieur le Président propose que l'abonnement ne soit pas facturé pour le premier semestre car les factures de La Rochefoucauld étaient éditées à terme échu ce qui signifie que les abonnés recevront deux factures sur une courte période : cette proposition est acceptée à l'unanimité.

C) Actes administratifs

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'ex territoire de La Rochefoucauld de la commune nouvelle de La Rochefoucauld en Angoumois adhèrera au syndicat à partir du 1^{er} janvier 2020.

Il informe que pour cette adhésion, certains actes administratifs devront être signés (transfert de propriété...).

Le conseil syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'adhésion de la commune de La Rochefoucauld.

IV – ACQUISITION TERRAIN CHEZ COURADE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle ZD86 appartenant à Monsieur BOUILLOUX jouxtant la parcelle sur laquelle se situe le réservoir. Monsieur BOUILLOUX propose un prix de 3000€ pour une superficie d'environ 400m².

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- d'acquérir une partie de la parcelle ZD86 appartenant à Monsieur BOUILLOUX pour la somme de 3000€ pour une superficie d'environ 400m².
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires

V – DELIBERATIONS BUDGETAIRES

A) Effacements de dettes

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une ordonnance en date du 18 juillet 2019 prise par le Tribunal d'Instance d'Angoulême a prononcé l'effacement des dettes de Monsieur SCHERER Sylvain demeurant à Montbron et qu'une autre en date du 27 juin a prononcé l'effacement des dettes de Madame GUERIN Delphine demeurant également à Montbron.

De ce fait, il est demandé au SIAEP du Karst de la Charente d'émettre deux mandats au compte 6542 dont :

- un pour un montant de 424.76€ pour solder les créances de Monsieur SCHERER Sylvain
 - un pour un montant de 812.96€ pour solder les créances de Madame GUERIN Delphine
- Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Président à émettre deux mandats au compte 6542 dont :

- un pour un montant de 424.76€ pour solder les créances de Monsieur SCHERER Sylvain
- un pour un montant de 812.96€ pour solder les créances de Madame GUERIN Delphine

B) Créances irrécouvrables

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que la Trésorerie de la Rochefoucauld n'a pu recouvrer les taxes et produits détaillés dans un courrier du 25 octobre dernier.

- Il demande en conséquence d'admettre en non-valeur par l'émission d'un mandat au 6541 le somme de 1.62€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'admission en non-valeur de la somme ci-dessus.

C) DM

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

Fonctionnement

D 023 – Virement à la section d'investissement	+ 3 090.00 €
R 722 (042) – Immobilisation corporelles	+ 3 090.00 €

Investissement

D 2315 (040) – Installations immobilières	+ 3 090.00 €
R 021 – Virement de la section d'exploitation	+ 3 090.00 €
D 2031 - 204 – Etudes Marché Rancogne Charras/Mainzac	-20 000.00 €
D 2315 - 103 – Installations immobilières Réservoir de Champagnac	+ 20 000.00 €

VI – GRAS SAVOYE : AVENANT

Monsieur le Président expose le contenu du courrier émanant du Centre de Gestion concernant l'augmentation des sinistres sur les agents CNRACL mettant en péril l'équilibre du marché. Une clause d'ajustement contractuel permet la mise en place d'une franchise de 15% des indemnités journalières sur les sinistres à venir à compter du 01.01.2020. Le taux de cotisation restera inchangé à 5.62%.

Un courrier de résiliation à titre conservatoire a été envoyé à Gras Savoye, titulaire du marché. Le conseil doit se prononcer sur le maintien au sein du contrat ou sur sa résiliation définitive au 31.12.2019. Dans ce second cas, soit le syndicat devrait s'auto assurer, soit elle devrait par ses propres moyens lancer une nouvelle consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- De maintenir l'adhésion au contrat Gras Savoye incluant la franchise de 15% des indemnités journalières sur les sinistres à venir à compter du 01.01.2020.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché

VII – TRAVAUX EN COURS

Opérations	MONTANT AU BP 2019	Réalisé travaux + MO	
104 - Ressources en eaux <u>Seigelards</u>	2 027 656.01	189 919.56	Non commencé
116 - Ren. réseau eau potable prog 2018	528 850.00	525 585.68	Marché Terminé
200 - Forage du Petit Breuil	330 439.35	210 257.64	Marché Terminé
204 - Réseaux fuitards EX St Germain	257 238.52	218 018.40	Marché terminé
205 - Renouvellement cana fuitards Vilhonneur/St Germain	363 800.00	258 231.79	Terminé
206 - Renouvellement cana CVM Marthon	195 000.00	4 471.43	En cours – commencé en novembre
303 - Renouvellement canalisations St Paul	300 000.00	0.00	Marché en cours – réponse entreprise 12/12
500 - Acquisition mobiliers	45 000.00	529.22	
501 - PP Fontgrive	58 844.76	21 870.00	Terminé
502 - Travaux sur réseaux et <u>installat°</u>	101 772.86	66 891.56	Travaux Régie
505 - Réfection Château d'eau Montbron - Décanteur/Floculateur	415 775.59	248 448.29	En cours
506 - Renouvellement réseau Le Panisson	241 000.00	160 777.32	Terminé
601 - Extensions et petites op° 2018-2021	392 691.22	92 877.88	En cours
TOTAL	5 736 733.16	1 997 878.77	

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1) PGSSE

Monsieur le président remercie Monsieur SARLANGE et Madame COMBEAU de s'investir dans ce projet.

La prochaine réunion se déroulera le jeudi 16 janvier 2020 pour la découverte des installations.

2) Bâches incendie

Pas d'abonnement pour les bâches incendie.

Les frais incombent à la commune.